

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents en début de séance	Présents et représentés
27	24	27

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA a donné procuration à Mme BERARD Edith

Absent :

M. FISCHER Lionel

Mouvement en cours de séance : arrivée de M. FISCHER Lionel durant la présentation de la délibération

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N° 2015-03-12

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2014

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

M. le trésorier d'Avignon municipale a transmis à M. le Maire le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014.

Je vous invite à approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux figurent sur les deux pages ci-annexées.

Vu le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le trésorier d'Avignon municipale,

Après avoir entendu en séance le rapport de M. le Maire,

APRES avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2015,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

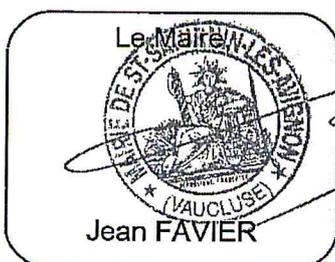
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

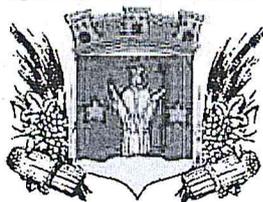
APPROUVER le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 établi par M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 26/03/2015
de la publication
le 26/03/2015





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	25

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Serge MALEN**, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric.

Monsieur Jean FAVIER, Maire, a assisté à la discussion mais s'est retiré au moment du vote. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Monsieur René TRUCCO, Adjoint, ayant donné son pouvoir à Monsieur le Maire, il est considéré comme « absent excusé » pour cette délibération et n'est pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Procuration :

M. CRISA a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N° 2015-03-13

OBJET : FINANCES ; ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE
2014

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2014 le 17 avril 2014 (délibération n°2014-04-27), de la décision modificative n°01-2014 le 24 novembre 2014 (délibération n°2014-11-83),

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2014 présenté par le M. le Comptable de la trésorerie d'Avignon municipale,

Vu le compte administratif de l'exercice 2014 de la commune présenté par M. le maire,

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le compte administratif communal de l'exercice 2014 vous a été remis. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce compte administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance ad hoc pour débattre et voter le compte administratif.

M. MALEN Serge est élu président de séance.

M. MALEN rapporte le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par M. le Maire (présentation par chapitre).

M. MALEN, président de séance :

Donne acte de la présentation faite du compte administratif 2014, qui est résumé par les tableaux ci-joints (présentation par chapitre).

Constata pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

<i>SECTION</i>	Excédent	Déficit
Investissement		619 230,16 €
Fonctionnement	1 282 299,01 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

<i>SECTION</i>	Recettes	Dépenses
Investissement	13 000,00 €	158 172,43 €
Fonctionnement		
Solde		145 172,43 €

EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 396 659.65	4 723 661.36	327 001.71
Investissement sauf 001	1 523 883.40	792 874.78	-731 008.62
TOTAL DU BUDGET	5 920 543.05	5 516 536.14	-404 006.91
002 Résultat reporté N - 1		955 297.30	955 297.30
001 Solde d'investissement N - 1		111 778,46	111 778.46
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 396 659.65	5 678 958.66	1 282 299.01
Investissement	1 523 883.40	904 653.24	-619 230.16
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	5 920 543.05	6 583 611.90	663 068.85

	RESTES A RÉALISER		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Investissement	158 172.43	13 000.00	- 145 172.43
TOTAL RAR (b)	158 172.43	13 000.00	- 145 172.43

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	6 078 715.48	6 596 611.90	517 896.42
----------------------------------	---------------------	---------------------	-------------------

Le résultat brut global de clôture 2014 du budget principal est de 663 068,85 €. Le résultat net global de clôture (prenant en compte les restes à réaliser) est donc de 517 896,42 €.

Après avoir entendu en séance le rapport,

M. le Maire ayant quitté la séance,

Après avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2015,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

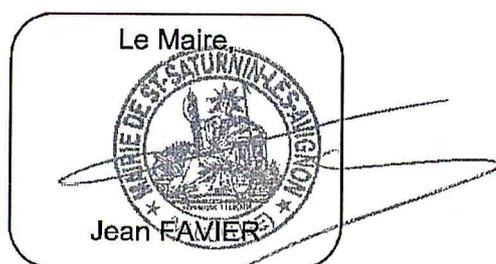
Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

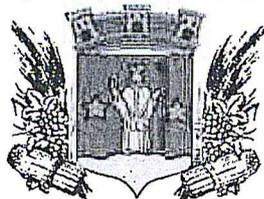
APPROUVER le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2014.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
25	1	1

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 26/03/2015
de la publication
le 26/03/2015





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N°2015-03-14

OBJET : FINANCES : REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL
DE LA COMMUNE

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances

VU le Code général des collectivités locales,

VU l'arrêté du 9 novembre 1998 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

VU les résultats définitifs du Compte Administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2014 :

SECTION	Excédent	Déficit
Investissement		619 230,16 €
Fonctionnement	1 282 299,01 €	

VU l'état des restes à réaliser s'établissant comme suit :

SECTION	Recettes	Dépenses
Investissement	13 000,00 €	158 172,43 €
Fonctionnement		
Solde		145 172,43 €

EXERCICE 2014	RÉSULTAT DE L'EXÉCUTION		
	Dépenses	Recettes	Solde
	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	
Fonctionnement sauf 002	4 396 659.65	4 723 661.36	327 001.71
Investissement sauf 001	1 523 883.40	792 874.78	-731 008.62
TOTAL DU BUDGET	5 920 543.05	5 516 536.14	-404 006.91
002 Résultat reporté N - 1		955 297.30	955 297.30
001 Solde d'investissement N - 1		111 778,46	111 778.46
TOTAL PAR SECTION			
Fonctionnement	4 396 659.65	5 678 958.66	1 282 299.01
Investissement	1 523 883.40	904 653.24	-619 230.16
RÉSULTAT DE CLÔTURE (a)	5 920 543.05	6 583 611.90	663 068.85
		RESTES A RÉALISER	
	Dépenses	Recettes	Solde
	Engagées non mandatées	Titres restant à émettre	
Investissement	158 172.43	13 000.00	- 145 172.43
TOTAL RAR (b)	158 172.43	13 000.00	- 145 172.43

RÉSULTAT CUMULÉ (a) + (b)	6 078 715.48	6 596 611.90	517 896.42
---------------------------	--------------	--------------	------------

APRES avis de la Commission des finances réunie le 16 mars 2015,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

PROCÉDER à la reprise définitive des résultats du compte administratif 2014.

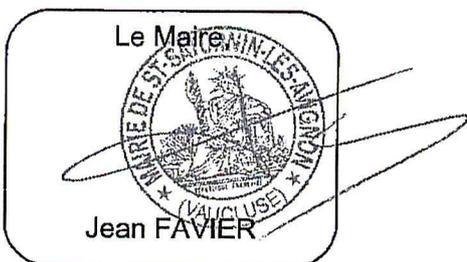
DÉCIDER d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2014, dans le cadre du Budget primitif 2015, comme suit :

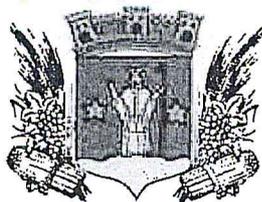
Section	Compte	Montant
Investissement	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés (Réserves)	764 402,59 €
Fonctionnement	002 Excédent antérieur reporté	517 896,42 €
Total		1 282 299,01 €

RÉSULTAT DU VOTE

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 26/03/2015
de la publication
le 26/03/2015

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N°2015-03-15

**OBJET : FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES
CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES PAR LA
COMMUNE EN 2014**

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

VU le bilan ci-joint en annexe des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire de la commune en 2014,

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2015,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

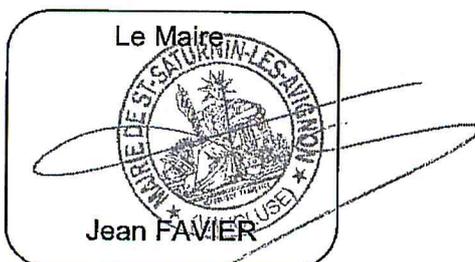
ADOPTER le bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées par la commune arrêté en annexe au cours de l'exercice 2014.

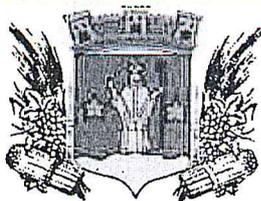
PRÉCISER que ce bilan sera annexé au compte administratif.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 26/03/2015
de la publication
le 26/03/2015





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA a donné procuration à Mme BERARD Edith

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N°2015-03-16

OBJET : FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE L'ANNEE 2015

RAPPORTEUR : M. Serge MALEN, adjoint délégué aux finances

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29, L. 231 1-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants, L. 2331-3,

VU la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

VU le Code général des impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

VU les lois de finances annuelles,

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

CONSIDÉRANT que le budget communal nécessite des rentrées fiscales à hauteur de 2 211 631 €,

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2015,
 AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
 APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

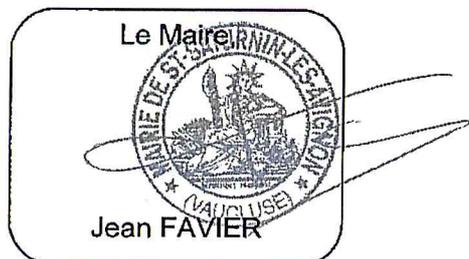
FIXER les taux d'imposition pour l'année 2015 comme suit :

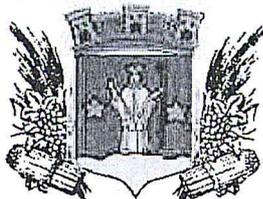
	TAUX année N - 1	TAUX année en cours	BASES 2014	BASES Prévisionnelles 2015	PRODUIT Prévisionnel 2015
Taxe d'habitation	16,65 %	16,65 %	5 698 512	5 759 000	958 874
Foncier bâti	26,50 %	26,50 %	4 545 680	4 607 000	1 220 855
Foncier non bâti	80,56 %	80,56 %	39 282	39 600	31 902
TOTAL					2 211 631

RÉSULTAT DU VOTE

Certifié exécutoire compte
 tenu de la transmission
 en préfecture
 le 26/03/2015
 de la publication
 le 26/03/2015

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	25	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, SAGUN Catherine, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA a donné procuration à Mme BERARD Edith

Mouvement en cours de séance : Mme SAGUN Catherine quitte la séance après le vote

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N°2015-03-17

OBJET : FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : M. Jean FAVIER - Maire

M. le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,

Vu la délibération n° 2015-02-02 du 16 février 2015 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2015,

Lors de sa séance du 16 février 2015, notre conseil municipal a débattu des orientations budgétaires proposées pour l'année 2015, en application de

1/2

l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales.

Je vous invite à adopter le budget primitif principal 2015 de notre commune.

Je vous résume ainsi les principales orientations de ce budget.

Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui vous a été remis et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

Ce budget s'équilibre dans la présentation par chapitre ci-annexée.

APRÈS avis de la commission des finances réunie le 16 mars 2015,
AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

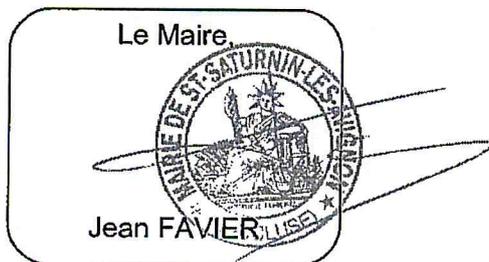
ADOPTER le budget primitif 2015 du budget principal de la commune, par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

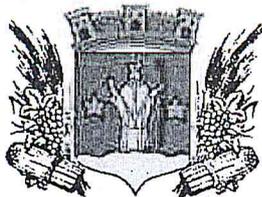
RÉSULTAT DU VOTE

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 26/03/2015
de la publication
le 26/03/2015

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	/	5

MM. BERARD-
DUCLERCQ-CARO-
CRISA-JOUGLA





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N°2015-03-18

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture

VU le contrat d'Association passé entre l'Etat et l'Ecole Privée St Joseph à St Saturnin en date du 22 juin 1987.

CONSIDÉRANT la loi n° 59-1557 du 31 décembre 1959, modifiée, complétée par la loi n° 85-97 du 25 janvier 1985, régissant l'aide financière des communes aux établissements privés sous contrat d'association (article 1^{er} du contrat).

CONSIDÉRANT le coût moyen de fonctionnement d'un élève pour les classes élémentaires et maternelles de l'école publique.

2015

École Maternelle la Cardelina		École Élémentaire Jean Moulin	
Nombre d'élèves	128	Nombre d'élèves	284
Coût Moyen par élève	1 481 €	Coût Moyen par élève	393 €

CONSIDERANT le nombre d'élèves de St Saturnin fréquentant l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2014-2015 :

- 8 pour la maternelle,
- 23 pour la primaire.

Le Maire propose donc de fixer la participation de la Commune à 21 340 € pour l'année 2015, correspondant à :

- 11 848 € pour les élèves des classes maternelles,
- 9 039 € pour les élèves des classes de primaire.
- 453 € pour un rattrapage de l'année dernière pour un élève de primaire.

APRÈS avis de la commission des Finances réunie le 16 mars 2015,
 AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
 APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

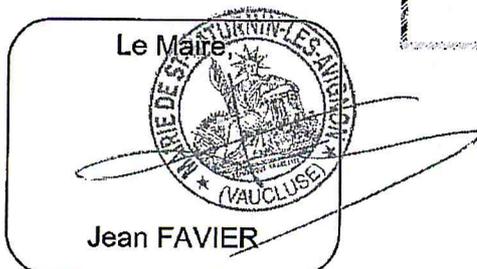
DÉCIDER de verser la somme de 21 340 € au titre de la participation aux charges de fonctionnement de l'Ecole Privée St Joseph pour l'année scolaire 2014-2015.

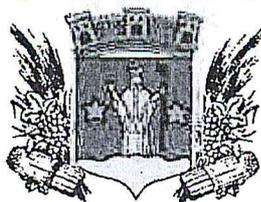
PRÉCISER que cette dépense est inscrite au budget, article 6558, fonction 20.

Certifié exécutoire compte
 tenu de la transmission
 en préfecture
 le 26/03/2015
 de la publication
 le 26/03/2015

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR 27	VOIX CONTRE /	ABSTENTION /
-----------------	------------------	-----------------





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N°2015-03-19

OBJET : *AFFAIRES SCOLAIRES : PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES FRAIS DE RESTAURATION POUR LES ELEVES DE CM2 DE L'ECOLE JEAN MOULIN DANS LE CADRE DES JOURNEES D'ACCUEIL AU COLLEGE ANNE FRANK DE MORIERES LES AVIGNON*

RAPPORTEUR : Mme Roselyne MILELLI, adjointe déléguée aux affaires scolaires, à la jeunesse et à la culture

Les élèves de CM2 de l'école élémentaire Jean Moulin vont participer aux journées d'accueil organisées par le collège Anne Frank de Morières-les-Avignon.

Dans un souci de simplification administrative pour le collège, il est proposé que les repas soient directement facturés à la commune de Saint-Saturnin-lès-Avignon au tarif unitaire de 4,00 €.

Les repas seront ensuite facturés aux familles dans le courant du mois de juillet au tarif communal en vigueur.

Il est donc proposé de prendre en charge le surcoût afin de ne pas créer des frais de restauration scolaire supplémentaires.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

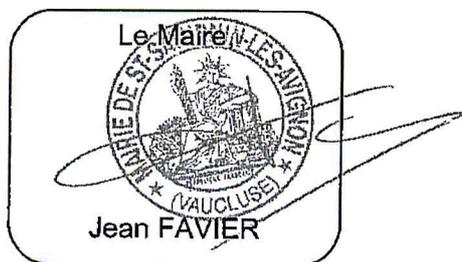
DECIDER de régler la facture qui sera émise par le collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon pour les repas pris par l'ensemble des élèves de CM2 de l'école Jean Moulin lors des journées d'accueil jusqu'à 200 €.

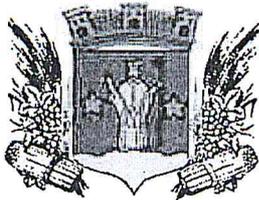
FACTURER aux familles ces repas au tarif communal en vigueur.

RÉSULTAT DU VOTE

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture
le 26/03/2015
de la publication
le 26/03/2015

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/





Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 23 Mars 2015

Le lundi 23 Mars 2015
à 19 heures 30

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	24	27

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation
17.03.2015

Date d'affichage
26.03.2015

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, MILELLI Roselyne, COUSTON Rémy, COSTE Josiane, DUCRES Jacques, COLLET Solange, GAZONNET Simone, LOUIS-VASSAL Patrick, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, DUVERLIE Chantal, HERMANN Catherine, POMMEL Martine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, FISCHER Lionel, BENZENGAT Joannie, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations :

M. TRUCCO René a donné procuration à M. FAVIER Jean
M. CRISA Laurent a donné procuration à Mme BERARD Edith
Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DÉLIBÉRATION N°2015-03-20

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2015

RAPPORTEUR : Mme Josiane COSTE, adjointe déléguée aux associations

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDERANT que l'obligation de conclure une convention s'applique aux subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €.

VU le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2015 intervenant le 23 mars 2015,

CONSIDERANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitiés et de fraternités tissés entre tous,

APRÈS avis de la commission des Finances réunie le 16 mars 2015,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DÉCIDER de verser aux associations, au titre de l'exercice 2015, les subventions suivantes :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	MONTANT Budget Primitif 2015	FONCTION	ACTIVITE	TOTAL PAR SECTEUR
--------------------------	------------------------------	----------	----------	-------------------

**ARTICLE 6574 SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE**

COMITE DES FETES DE ST SATURNIN LES AVIGNON	2 000 €	024	FESTIVITES	
COMITE DES FETES DE ST SATURNIN LES AVIGNON (fête votive)	1 200 €	024	FESTIVITES	3 200 €
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	250 €	025	DIVERS	
FNACA	250 €	025	DIVERS	500 €
PREVENTION ROUTIERE	200 €	110	SECURITE	200 €
LA COMEDIE DE SATURNE ACT	360 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
BRIN DE FILS	360 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
DU BOUT DES DOIGTS	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
RAIL CLUB MODELSAT	270 €	30	CULTURE ET LOISIRS	
ROMARINE	250 €	30	CULTURE ET LOISIRS	1 490 €
COOP ECOLE MATERNELLE	2 304 €	211	ENSEIGNEMENT	
O C C E JEAN MOULIN	5 112 €	212	ENSEIGNEMENT	
AMICALE LAIQUE	1 044 €	20	ENSEIGNEMENT	
COLLEGE ANNE FRANK MORIERES	450 €	20	ENSEIGNEMENT	8 910 €
BASKETS FUMANTES	720 €	40B	SPORTIVE	
BOULES A.S.C.	250 €	40B	SPORTIVE	
CLUB DE KARATE DO RYU	405 €	40B	SPORTIVE	
CYCLO UCSS	250 €	40B	SPORTIVE	
CYCLOTOURISME CCSS	293 €	40B	SPORTIVE	
ESSS RUGBY	25 200 €	40B	SPORTIVE	
LA GAULE ST SATURNINOISE	585 €	40B	SPORTIVE	

LI GAIARDETTO	250 €	40B	SPORTIVE	
STE DE CHASSE ST HUBERT	684 €	40B	SPORTIVE	
TENNIS CLUB DU MOULIN	5 850 €	40B	SPORTIVE	
USSS FOOTBALL	9 000 €	40B	SPORTIVE	43 487 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG ST SATURNIN JONQUERETTES	270 €	510	SANTE	270 €
A.D.M.R	9 285 €	520	SOCIAL	
CLUB DE LA DETENTE	1 170 €	520	SOCIAL	
LES PETITS POUCES	360 €	520	SOCIAL	
PARTAGE DES MONDES	270 €	520	SOCIAL	11 085 €
LES CHEVALIERS DE L'ONDE	150 €	830	ENVIRONNEMENT	150 €
ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE ST SATURNIN	495 €	90	COMMERCE	495 €
PREVIGRELE	923 €	92	AGRICULTURE	923 €
TOTAL	70 710 €			

ARTICLE 657362 C.C.A.S.

C.C.A.S.	10 000 €	520	SOCIAL	10 000 €
----------	----------	-----	--------	----------

ARTICLE 2042 (chapitre 204)

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE

HABITAT & DEVELOPPEMENT

- LOGEMENTS

CONVENTIONNES	9 000 €	824	URBANISME	
HABITAT & DEVELOPPEMENT - FACADES	7 000 €	824	URBANISME	16 000 €
TOTAL	16 000 €			

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2015.

DÉCIDER qu'une convention sera passée avec l'association ESSS Rugby relativement à l'attribution de la subvention susvisée.

AUTORISER monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 26/03/2015 de la publication le 26/03/2015

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
24	/	3

MM. DUCRES-FILLIERE-FISCHER

